



**Quimperlé  
 Communauté  
 Kemperle  
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni le 17 mars 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice :** 52

**Présents :** 46 jusqu'à 19h20, 47 jusqu'à 20h30, 46 jusqu'à 20h40, puis 45

**Votants :** 51

**Secrétaire de séance :** Florence PENCHE

**CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :**

**ARZANO :** Marie-Françoise LE ROCH  
**BANNALEC :** Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Guy DOEUFF, Martine PRIMA  
**BAYE :** Pascal BOZEC  
**CLOHARS-CARNOËT :** Jacques JULOUX, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA  
**GUILLIGOMARC'H :** Alain FOLLIC  
**LE TRÉVOUX :** Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ  
**LOCUNOLÉ :** Corinne COLLET  
**MELLAC :** Franck CHAPOULIE, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT  
**MOËLAN-SUR-MER :** Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN  
**QUERRIEN :** Stéphane CADO, Patricia ECK  
**QUIMPERLÉ :** Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Gérard JAMBOU, Pascale DOUINEAU, Marie-Madeleine BERGOT, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN  
**RÉDÉNÉ :** Yves BERNICOT (départ à 20h30), Leslie COLLINS  
**RIEC-SUR-BÉLON :** Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 19h20-départ à 20h40), Vincent PENNOBER, Florence PENCHE  
**SAINT-THURIEN :** Michel CHARPENTIER  
**SCAËR :** Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Jean-François LE MAT  
**TRÉMÉVÉN :** Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michel FORGET (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENÉ)

**POUVOIRS :**

Jean-Luc EVENNOU (ARZANO) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)  
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)  
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)  
 Yves BERNICOT (REDENE) a donné pouvoir à Marie-Françoise LE ROCH (ARZANO)  
 Aude MARSILLE (RIEC) a donné pouvoir à Florence PENCHE (RIEC) jusqu'à 19h20, puis à partir de 20h40

DCC2022-040

## **POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES**

### **8- COOPERATIONS TERRITORIALES**

#### **Périmètre du GALPA et stratégie DLAL du FEAMPA 2021-2027**

Le Pays de Lorient, réunissant les établissements publics Quimperlé Communauté, Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan et Lorient Agglomération, est à ce jour le périmètre géographique du Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture (GALPA) portant la stratégie de Développement Local par les Acteurs Locaux du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (DLAL Feamp) 2014-2020. C'est également celui du Groupe d'Action Local (GAL) portant la stratégie Leader du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Feader) 2014-2022.

La Région Bretagne a publié le 8 novembre 2021 son appel à candidatures pour les GALPA souhaitant porter une stratégie DLAL dans le cadre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (Feampa) 2021-2027. Les candidats sont invités à déposer leur candidature jusqu'au 20 avril 2022 et à déposer une demande de soutien préparatoire avant le 15 janvier 2022. L'aide pouvant être attribuée au titre du soutien préparatoire est plafonnée à 25 000 euros d'aide publique avec une intensité d'aide publique de 100% (50% Feampa et 50% Région Bretagne).

Dans le cadre de la concertation territoriale qu'elle a organisée en 2021, la Région Bretagne a indiqué que le périmètre de candidature devait être pertinent en termes « d'échelle et de diversité d'acteurs » et que tel était le cas des actuels GALPA bretons. Elle a également signalé l'opportunité de s'appuyer sur des configurations permettant de maintenir la dynamique DLAL qui a pu être initiée depuis le lancement du programme opérationnel 2014-2020.

Compte-tenu de la dynamique déjà engagée entre les 3 collectivités (la Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan, Quimperlé Communauté et Lorient Agglomération), de la pertinence de ce périmètre, et des ressources dont disposent les 3 collectivités il est proposé à Lorient Agglomération de porter la candidature DLAL FEAMPA 2021-2027 pour le GALPA du Pays de Lorient. La préparation de la candidature du GALPA du Pays de Lorient est confiée au Pôle Développement et Attractivité de Lorient Agglomération, qui sera accompagné par l'agence Audelor pour mobiliser les acteurs locaux de l'économie bleue et définir la stratégie et le plan d'action proposés dans le cadre du DLAL FEAMPA 2021-2027.

La Commission Mer et Littoral, réunissant les élus régionaux et locaux et les acteurs professionnels et associatifs, sera sollicitée sur la détermination des enjeux sur lesquels le GALPA devra se positionner pour 2021-2027. Au-delà de son rôle de comité de sélection de projets, cette instance a vocation à devenir une instance locale de gouvernance et de débat sur la maritimité.

S'agissant de la mesure Leader du Feader 2023-2027, la Région Bretagne envisage de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) et de procéder à la sélection des GAL au cours de l'année 2022. Il est proposé d'inscrire la prochaine candidature au Leader 2023-2027 selon

des modalités identiques à la configuration actuelle, en candidatant à l'échelle du Pays de Lorient et en confiant le portage de cette candidature à Lorient Agglomération. Pour tirer le bilan de la mise en œuvre du Leader 2014-2022 et préparer en conséquence la candidature Leader 2023-2027, Lorient Agglomération recourra à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage par un bureau d'études. L'aide préparatoire prévisionnelle est de l'ordre de 20 000 euros par candidat à l'AMI Leader 2023-2027.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le périmètre du GALPA et du GAL du Pays de Lorient et le portage par Lorient Agglomération,
- APPROUVER son intention de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt Leader 2023-2027 dans ce périmètre,
- AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le périmètre du GALPA et du GAL du Pays de Lorient et le portage par Lorient Agglomération,
- APPROUVE son intention de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt Leader 2023-2027 dans ce périmètre,
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC

